

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 214-2018
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☒
N° d'affaire: 2018.RRGR.582

Déposée le: 10.09.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Kullmann (Hilterfingen, UDF) (porte-parole)
Grädel (Schwarzenbach BE/Huttwil, UDF)
Egger (Hünibach, PS)
Müller (Orvin, UDC)
Gerber (Schüpfen, PBD)
Seiler (Trubschachen, Les Verts)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 175/2019 du 20 février 2019
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption**



Créer une chaire de recherche sur le cannabis médical à l'Université de Berne

Le Conseil-exécutif, en collaboration avec la direction de l'Université de Berne, est prié

1. de créer une chaire de recherche sur le cannabis médical à l'Université de Berne et
2. d'étudier les différentes possibilités de financement en la matière.

Développement :

Depuis des millénaires, le cannabis est une plante appréciée de nombreuses cultures différentes pour ses vertus médicales et, jusqu'en 1951, elle revêtait en Suisse également une grande importance dans le milieu médical¹. Au cours de l'industrialisation, le chanvre a pratiquement disparu de la filière textile et est tombé en discrédit au XX^e siècle en raison de l'effet stupéfiant de la

¹ <https://www.srf.ch/sendungen/puls/gesundheitswesen/cannabis-als-arznei-kaum-umstritten-kaum-genutzt>

substance psychoactive tétrahydrocannabinol (THC). Depuis, la quasi-totalité des débats sur le cannabis portent exclusivement sur la légalité du THC. Pourtant, le THC est seulement l'un des quelque 115 cannabinoïdes que l'on retrouve exclusivement (et naturellement) dans le chanvre². L'étude de certains de ces cannabinoïdes a conduit en 1992 à la découverte du système endocannabinoïde endogène, qui joue un rôle important dans de nombreuses fonctions physiologiques et influence par exemple l'activation de neurotransmetteurs tels que la dopamine.

Les effets médicaux de la plante de cannabis ne sont connus de la société et de la communauté scientifique que depuis quelques années ; actuellement, le cannabinoïde cannabidiol (CBD) est considéré comme particulièrement prometteur. Le cas de Charlotte Figi, atteinte depuis l'âge de trois mois du syndrome de Dravet (épilepsie myoclonique grave survenant dans la petite enfance), a conféré au CBD une notoriété mondiale en 2013. A cinq ans, Charlotte Figi souffrait d'environ 300 crises d'épilepsie par semaine et les médecins durent la plonger dans un coma artificiel. Insatisfaite de cette méthode, la famille de Charlotte chercha des méthodes de traitement alternatives et finit par découvrir le CBD. Après que les parents eurent commencé à administrer du CBD à leur fille, les crises cessèrent et Charlotte put se développer normalement³.

L'utilité du CBD ne se limite pas aux crises d'épilepsie. Le CBD ainsi que d'autres cannabinoïdes sont déjà utilisés pour traiter une multitude de symptômes et de maladies (cf. ill. 2). Les effets secondaires sont légers à modérés⁴. De manière générale, la recherche en la matière n'en est cependant qu'à ses débuts et le potentiel médical de la plante de cannabis est sans doute encore loin d'être entièrement exploité.

Jusqu'à récemment, le Département de la recherche clinique de l'Université de Berne abritait le groupe de recherche « Phytopharmakologie, Bioanalytik und Pharmakokinetik » (phytopharmacologie, bioanalytique et pharmacocinétique), dirigé par le professeur Rudolf Brenneisen, qui étudiait notamment l'effet des différents cannabinoïdes. En 2014, la recherche dans ce domaine a été stoppée en raison du départ à la retraite du chef de groupe et en vue de réaliser des économies. Le système endocannabinoïde continue d'être étudié à l'Université de Berne⁵, mais un axe de recherche consacré aux applications des cannabinoïdes fait désormais défaut. Cette situation est très regrettable car, en 2016, l'attention portée au CBD et au THC s'est fortement accrue, en Suisse également, comme le montre une comparaison simple des recherches populaires sur Google Trends (cf. ill. 1). De plus, en l'espace d'une année, le nombre de producteurs de CBD est monté en flèche, passant de 5 à 498⁶.

Il est rappelé à plusieurs reprises dans le rapport annuel de l'Université de Berne de 2017 que le milieu politique, les hautes écoles et les particuliers souhaitent s'engager ensemble en faveur du renforcement du site médical de Berne. De notre point de vue, le soutien de la recherche dans le domaine du cannabis médical représente une formidable opportunité de renforcer le site médical de Berne et de positionner l'Université de Berne en tant que pôle d'innovation dans ce domaine, en Suisse et dans le monde.

Nous sommes ainsi convaincus qu'un engagement financier du canton pourrait s'avérer pertinent malgré sa situation financière tendue. L'encouragement de la recherche sur le cannabis médical répond à un souhait largement exprimé au sein de la population, tout particulièrement parmi les

² <https://www.medcan.ch/de/medizin/39-cannabinoide>

³ <https://edition.cnn.com/2013/08/07/health/charlotte-child-medical-marijuana/index.html>

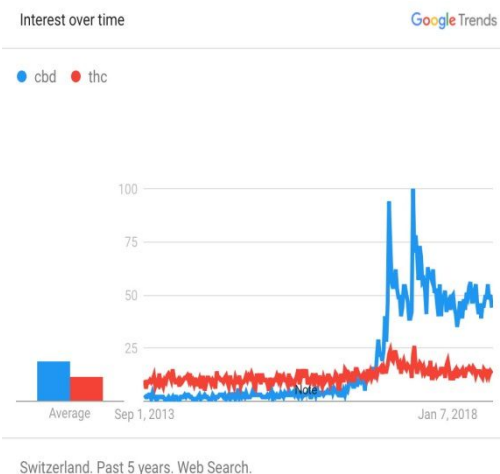
⁴ <https://www.medcan.ch/de/medizin/40-nebenwirkungen>

⁵ http://gertschgroup.com/home/laboratory_homepage

⁶ <https://www.derbund.ch/bern/kanton/das-geschaef-mit-dem-legalen-hanf-geraet-ins-stocken/story/23837255>

citoyens et citoyennes pour qui un traitement aux cannabinoïdes représente souvent le dernier espoir.

III. 1



III. 2



CANNABINOÏDE UND IHRE WIRKUNG

	THC	CBD	CBG	CBN	CBC	THCV	CBGA	CGCA	CBCA	THCA	CBDA
Lindert Schmerzen <i>Analgetikum</i>	●	●		●	●		●				
Unterdrückt den Appetit und hilft beim Abnehmen <i>Anorektisch</i>						●					
Tötet oder verlangsamt das Bakterienwachstum <i>Antibakteriell</i>		●	●						●		
Senkt den Blutzuckerspiegel <i>Antidiabetikum</i>		●									
Lindert Erbrechen und Übelkeit <i>Antiemetikum</i>	●	●									
Reduziert Anfälle und Krämpfe <i>Antiepileptikum</i>		●				●					
Behandelt Pilzinfektionen <i>Anti-Pilz</i>									●		
Entzündungshemmend <i>Antinflammatorisch</i>		●	●		●		●	●		●	●
Schlafenfördernd <i>Anti-Insomnie</i>				●							
Reduziert das Risiko einer Arterienblockade <i>Antischämisch</i>		●									
Hemmt das Zellwachstum in Tumoren und Krebszellen <i>Antiproliferativ</i>	●	●	●		●					●	●
Lindert Schuppenflechten <i>Anti-Psoriasis</i>		●									
Wird verwendet, um Psychose zu verwalten <i>Antipsychotisch</i>		●									
Unterdrückt Muskelkrämpfe <i>Krampflösend</i>	●	●		●						●	
Lindert Angst <i>Anxiolytisch</i>		●									
Regt den Appetit an <i>Appetit-Stimulanz</i>	●										
Fördert das Knochenwachstum <i>Knochen-Stimulanz</i>		●	●		●	●					
Moduliert die Funktion im Immunsystem <i>Immunsuppressiv</i>		●									
Reduziert Kontraktionen im Dünndarm <i>Intestinale Anti-Prokinetik</i>		●									
Schützt die Degeneration des Nervensystems <i>Neuroprotektiv</i>		●								●	

www.medcan.ch

Quelle: www.steepphill.com/

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion relève de la compétence exclusive du Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). Le gouvernement dispose ainsi d'une latitude relativement importante en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs, les moyens à mettre en œuvre et les modalités d'exécution du mandat. C'est à lui qu'il appartient de décider en dernier ressort.

La création, la modification, la suppression et l'attribution de charges de professorat ordinaire et extraordinaire incombent à la direction de l'Université en collaboration étroite avec les facultés. En vertu de l'article 60, alinéa 1 de l'ordonnance du 12 septembre 2012 sur l'Université (OUni ; RSB 436.111.1), ces charges visent l'accomplissement du mandat de prestations confié par le Conseil-exécutif.

Aujourd'hui déjà, l'Université de Berne se penche sur les effets du cannabis dans le cadre de ses activités de recherche, notamment au sein de l'Institut de médecine sociale et préventive (ISPM) et de l'Institut de biochimie et de médecine moléculaire (IBMM). Les chercheurs et chercheuses de l'ISPM se sont intéressés aux effets sanitaires et sociaux de la consommation de cannabis. A l'IBMM, l'accent est mis sur la recherche fondamentale relative au cannabis, sans laquelle aucune recherche clinique fondée sur des observations empiriques n'est possible.

Outre son travail en recherche fondamentale, l'Université explore les effets cliniques du cannabis. Elle collabore pour cela avec différentes cliniques universitaires.

La recherche autour du cannabis est également un thème du domaine de la biologie pharmaceutique, qui sera intégré à la nouvelle filière d'études en pharmacie conçue en ce moment pour démarrer en 2019. Cette nouvelle filière s'inscrit dans le cadre du mandat de prestations 2018-2021 confié par le Conseil-exécutif à l'Université de Berne, qui prévoit la reconstitution d'une filière d'études en pharmacie complète.

Le Conseil-exécutif reconnaît l'importance des recherches sur le cannabis. Il réagit néanmoins avec circonspection vis-à-vis des projets visant la création de domaines ou de charges de professorat à l'Université. La création de charges de professorat ou la modification de charges existantes ont lieu conformément aux prescriptions stratégiques de la direction de l'Université en collaboration étroite avec les facultés. Les adaptations structurelles doivent s'inscrire dans le cadre des moyens disponibles, des conventions de prestations conclues entre la direction de l'Université et les facultés, ainsi que de la planification de ces dernières (art. 60, al. 2 OUni).

Il incombe ainsi en premier lieu à l'Université de Berne elle-même de décider si et dans quelle mesure elle entend instaurer une charge de professorat dans le domaine de la recherche médicale sur le cannabis. Dans le cadre de son mandat général, qui prévoit que l'Université propose des études de médecine de qualité dans un spectre de disciplines aussi vaste que possible, elle va examiner la demande formulée dans la motion. Etendre la recherche sur le cannabis n'était pas prévu jusqu'ici, mais l'Université de Berne est néanmoins prête, dans le cadre du développement de la filière de pharmacie, à réfléchir de manière approfondie à la pertinence de cette démarche et à la création d'une charge de professorat ou d'un autre organe de recherche, en tenant compte du paysage national et international dans le domaine de la recherche sur le cannabis.

La question des moyens nécessaires pour une telle mesure sera bien sûr aussi étudiée. Le versement des contributions cantonales à l'Université de Berne se base sur l'ensemble du mandat de prestations et pas sur certaines chaires en particulier. En raison des conditions financières

actuelles du canton et compte tenu des moyens considérables déjà investis pour le développement de la médecine et de la pharmacie, le Conseil-exécutif estime qu'il n'est ni réaliste, ni conventionnel d'envisager d'augmenter dans l'immédiat les contributions cantonales à la seule fin d'encourager la recherche sur le cannabis. Un tel développement devrait par conséquent être financé par l'Université de Berne moyennant un changement d'affectation des moyens déjà prévus dans le plan financier. Dans le cadre d'une procédure structurée, l'Université répartit les moyens destinés au personnel et à l'exploitation au sein des facultés et des instituts en fonction des besoins réels. Compte tenu de sa taille, de son importance et du fait que la médecine humaine est l'une des disciplines de formation et de recherche académiques les plus onéreuses, la Faculté de médecine reçoit des moyens proportionnellement plus élevés pour son personnel et son exploitation que les autres facultés. Apporter un financement supplémentaire pour la recherche sur le cannabis en déplaçant des ressources depuis une autre faculté pourrait s'avérer problématique.

En conclusion, le Conseil-exécutif ne juge pas pertinent de consigner dans le mandat de prestations de l'Université des directives détaillées touchant des domaines précis au sein de disciplines scientifiques. Le Conseil-exécutif ne prévoit donc pas de compléter le mandat de prestations actuel de l'Université avec une directive détaillée relative à la recherche sur le cannabis. Cela fait toutefois partie du mandat courant de l'Université de vérifier, lors de réaffectations de professorats ou d'adaptations structurelles, s'il est nécessaire de renforcer ou de développer différents domaines. Au vu du renforcement permanent de la filière de médecine et de la reconstitution de celle de pharmacie, le Conseil-exécutif est prêt à demander à l'Université, dans le cadre du controlling des hautes écoles, d'étudier la possibilité de développer la recherche sur le cannabis et à l'inviter à réfléchir à l'utilité de créer une chaire dans ce domaine.

Proposition : adoption de la motion

Destinataire

- Grand Conseil